



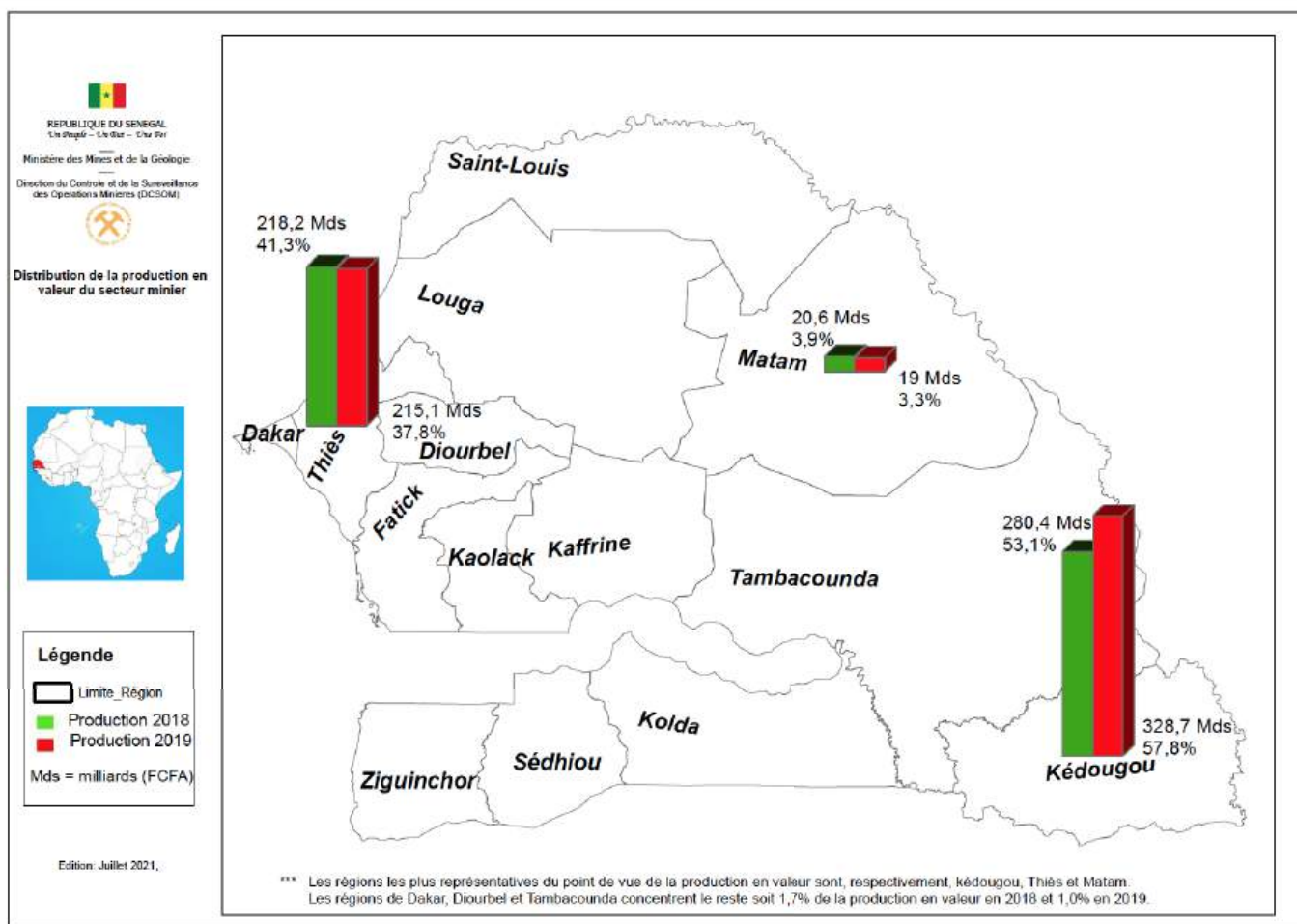
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un peuple - Un but - Une foi

A 3D bar chart with bars in blue, yellow, and orange, and a red arrow pointing upwards, is placed on a laptop keyboard. Next to it is a 3D pie chart with segments in orange, yellow, green, and red. The background is a blurred image of a laptop screen.

BULLETIN DES STATISTIQUES MINIÈRES 2018-2019

MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE
Direction du Contrôle et de la Surveillance
des Opérations Minières (DCSOM)

Répartition de la production minière par régions en 2018 et 2019



SOMMAIRE

I. INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES MINIERES	8
II. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX MINIERES	14
III. LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR MINIER	18
IV. LES EXPORTATIONS DANS LE SECTEUR MINIER	26
V. LES CHARGES DES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR MINIER	32
VI. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MINIER	38
VII. REALISATIONS SOCIALES DES ENTREPRISES MINIERES	47

COMITÉ DE RÉDACTION

PRÉSIDENT

Lamine DIOUF : Directeur du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières

COORDONNATRICE TECHNIQUE

Wouddou Dème KEÏTA : Comptable national, BCN/ANSO

MEMBRES

Saliou SAMB : Chef du Service Régional des Mines et de la Géologie de Diourbel, MMG

Alla DIAW : Ingénieur Géologue, MMG

Modou DIOP : Ingénieur Géologue, MMG

Omar YALLY : Géologue DCSOM, MMG

Mariama KANE : Ingénieur Géologue, MMG

Mbathio NGOM : Coordinatrice Cellule Informatique, MMG

Madjiguène DIONE : Coordinatrice Cellule Études et Planification, MMG

Alassane SARR : Technicien Statisticien, DSECN/ANSO

AVANT-PROPOS

Chers lecteurs,



Vous tenez entre vos mains, le premier Bulletin des Statistiques Minières, édité par mon département, en collaboration avec l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Au-delà de répondre à une exigence de transparence et de redevabilité qui nous presse au quotidien dans l'industrie extractive, ce bulletin vise à informer le grand public par la publication trimestrielle et annuelle des données statistiques du secteur minier.

Le Sénégal dispose, en effet, d'un potentiel minier fort important. Et naturellement, le secteur des mines occupe une place de choix dans l'opérationnalisation du Plan Sénégal Emergent (PSE), avec six (06) projets sur les vingt-sept (27) projets phares que compte ce référentiel unique des politiques publiques dans notre pays. La volonté affichée et maintes fois réaffirmée est de faire en sorte que l'exploitation minière judicieuse, transparente et parcimonieuse soutienne durablement l'émergence d'industries extractives fortes et pourvoyeuses d'emplois et de croissance.

Ainsi, le bulletin des Statistiques Minières, premier document du genre, présente le dynamisme du secteur minier du Sénégal à travers l'évolution des indicateurs de performance des sous-secteurs des mines et des carrières au cours de la période de 2018 à 2019. Il met à la disposition des utilisateurs des données statistiques fiables et actualisées sur les productions, les exportations des substances minérales, l'emploi ainsi que les réalisations sociales.

L'analyse de ces données statistiques aidera à jauger à l'aune des performances attendues et inscrites dans tous nos outils de gouvernance et de pilotage stratégique, le développement fulgurant des sous-secteurs des mines et des carrières ces dernières années et apportera un regard nouveau sur les immenses opportunités du secteur minier sénégalais en perpétuelle mutation.

Sous ce rapport, le bulletin est un outil d'information et de communication sur le secteur des Mines et de la Géologie. A ce titre, il permettra d'avoir une bonne visibilité sur la conduite et la rentabilité des activités minières et de carrières, ainsi que leurs retombées socio-économiques pour une meilleure orientation et définition des politiques économiques.

Je tiens à remercier vivement tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration du présent bulletin, particulièrement le Gouvernement du Canada qui, à travers Statistique Canada, a apporté son appui constant, le Ministère en charge de l'Economie, du Plan et de la Coopération, l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie et toutes les entreprises minières qui ont bien voulu répondre au questionnaire.

Le Ministère des Mines et de la Géologie, soucieux de la qualité et de la fiabilité des données, reste ouvert à toutes les formes d'observations et de suggestions susceptibles d'améliorer les prochaines éditions.

Bonne lecture !

Dr Oumar Sarr
Ministre des Mines et de la Géologie

VARIABLES CLÉS DU SECTEUR

VARIABLES CARACTERISTIQUES	2018	2019
Nombre de titres octroyés	307	337
Linéaire de sondage (mètres)	180 774	167 870
Production totale (Milliards FCFA)	1 127	1 048
Production substances minières (Milliards FCFA)	541	598
Production électricité en quantité (en GWH)	345, 5	370,6
Production électricité (millions FCFA)	30 030	30 380
Exportations (Milliards FCFA)	412	458
Charges (Milliards FCFA)	803	818
Effectif de la main d'œuvre	6 456	7 808
Main d'oeuvre de Nationalité sénégalaise	6 137	7 413
Masse salariale (millions FCFA)	52 772	76 255
Réalisations sociales (millions FCFA)	3 682	3 766

LE SECTEUR MINIER, UN PILLIER DE L'ESSOR ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL

Le secteur extractif s'est positionné ces dernières années comme un véritable moteur du développement économique avec 539,9 milliards FCFA source (BCEAO) de recettes d'exportation en 2019, soit 21,0% des ventes de biens du Sénégal à l'extérieur. Cela s'est traduit par un relèvement substantiel des exploitations minières faisant du secteur un levier de développement économique, social et environnemental, aux niveaux local et national.

Le secteur extractif est resté dynamique en 2019 avec une légère hausse de sa production. En effet, évaluée à 765,81 milliards FCFA en 2018, la production en valeur est passée à 766,9 milliards FCFA en 2019 avec des valeurs ajoutées respectives de 443,5 milliards FCFA et 480,1 milliards FCFA. La contribution de ce secteur au PIB est restée stable à 3,5% en 2019 source (Comptes Nationaux ANSD).

En effet, l'industrie minière a une incidence importante sur l'économie et six (6) des vingt sept (27) projets phares du PSE concernent le secteur minier. Par conséquent, il est essentiel d'assurer un suivi des performances de ce secteur sur le plan économique et social et d'avoir un tableau de bord pour le suivi des projets. Pour cela, un système d'information efficace qui centralise les données minières a été mis en place au niveau du Ministère des Mines et de la Géologie.

Ce système permet de disposer d'informations plus fines, détaillées et complètes sur le secteur minier notamment sur les concessions minières, les permis de recherche, les permis d'exploitation, les petites mines et les carrières permanentes. Les carrières temporaires ainsi que les exploitations artisanales seront intégrées dans le dispositif pour des prochaines éditions.

Ainsi, le bulletin décrit les principaux résultats de la collecte des données minières. Il aborde les travaux miniers effectués, la production dans le secteur minier, les exportations de produits miniers, l'emploi dans le secteur, les charges des sociétés minières ainsi que les réalisations sociales.





INFORMATIONS RELATIVES AUX TITRES MINIERS



a. Informations sur le titre minier

Les données collectées concernent des entreprises situées dans huit (08) des quatorze (14) régions que compte le Sénégal. En 2018, avec treize (13) titres miniers, la région de Thiès occupe la première place. Elle est suivie par la région de Kédougou qui abrite onze (11) titres miniers. La région de Matam arrive à la troisième place avec seulement trois (3) titres. Les autres régions Dakar, Diourbel, Louga, Saint Louis et Tambacounda ont chacune un (01) titre minier.

En 2019, en termes de données collectées par titres, la région de Kédougou arrive en premier avec seize (16) titres suivie de Thiès avec quatorze (14) titres. Le reste soit six (06) titres est réparti entre les six (06) autres régions restantes.

Tableau 1: Répartition des titres miniers du périmètre de collecte par région en 2018 et 2019

Région	2018	2019
DAKAR	1	1
DIOURBEL	1	1
KÉDOUGOU	11	16
LOUGA	1	1
MATAM	3	1
SAINT-LOUIS	1	1
TAMBACOUNDA	1	1
THIÈS	13	14
Total	31	37

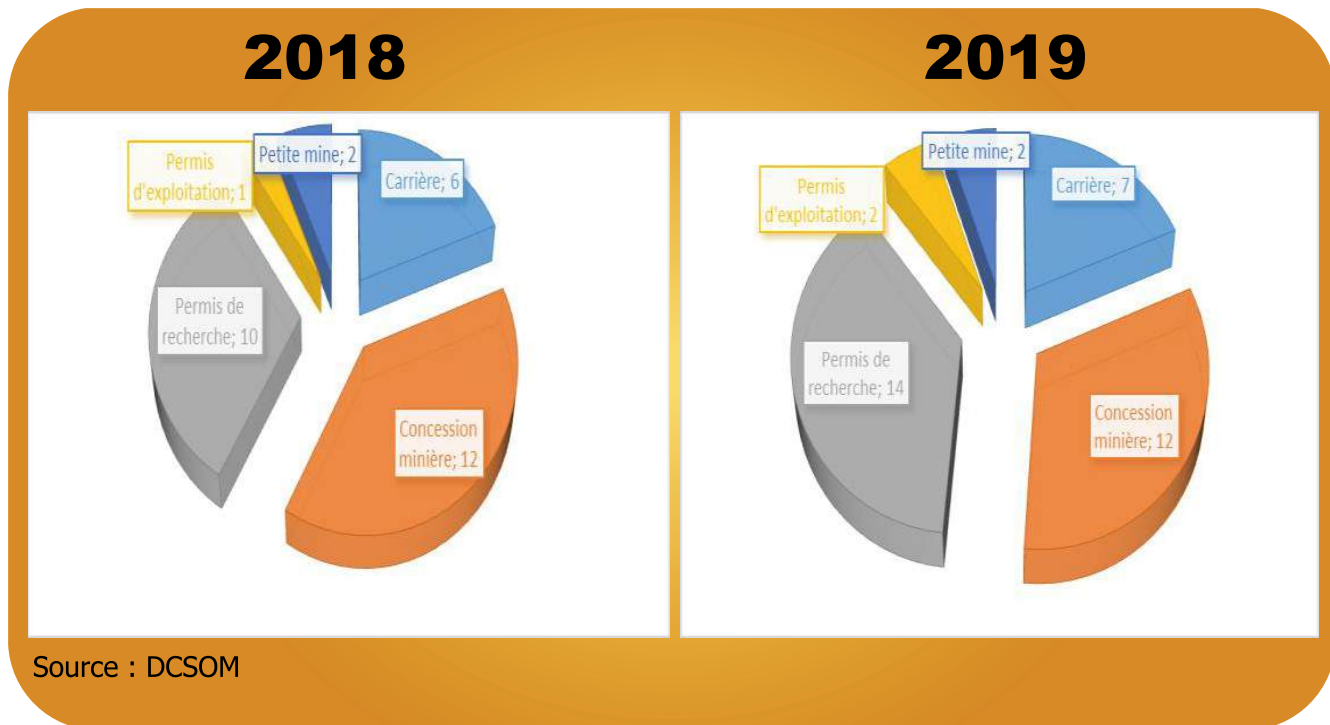
Source : DCSOM

b. Répartition des titres miniers selon le type

La répartition selon le type de titre en 2018 montre une dominance des concessions minières qui représentent 38,7 % (12 titres). Elles sont suivies par les permis de recherche qui, au nombre de 10, occupent une proportion de 32,3%. Avec six (06) titres, les titulaires de carrières représentent 19,4%. Ensuite viennent les petites mines avec deux (02) titres soit 6,4% et les permis d'exploitation avec un (1) seul titre (3,2%).

En 2019 par contre, les permis de recherche représentent 37,8% soit 14 titres. Ils sont suivis des concessions minières avec 32,4% (12 titres). Le nombre de carrières passent à sept (07) soit une proportion de 18,9% et les petites mines et les permis d'exploitation représentent 5,4% chacun.

Graphique 1: Répartition des titres miniers selon le type en 2018 et 2019



c. Répartition des surfaces octroyées/ rendues selon le titre

La surface octroyée sur les trente et un (31) titres de 2018 est de 6184,53 Km². La superficie totale rendue à la suite des renouvellements est de 794,04 Km² pour la même année.

La répartition selon le titre montre une nette dominance des permis de recherche et des concessions minières. En effet, 67,2% des surfaces octroyées concernent les permis de recherche et 30,6% les concessions minières en 2018. Les permis d'exploitation viennent en troisième position avec 2,0% des surfaces octroyées. Ils sont suivis par les petites mines (0,16%) et les carrières (0,04%).



**Tableau 2 : Répartition des surfaces octroyées et rendues en Km²
par type de titre en 2018**

Type de titre	Superficie octroyée 2018	% superficie	Superficie rendue 2018
Carrière	2,68	0,04%	0,00
Concession minière	1891,28	30,58%	0,00
Permis de recherche	4158,74	67,24%	794,04
Permis d'exploitation	121,83	1,97%	0,00
Petite mine	10,00	0,16%	0,00
Total	6184,54	100,00%	794,04

Source : DCSOM

En 2019, les surfaces octroyées ont augmenté de 8,86% pour atteindre à 6732,55 Km² avec une surface totale rendue de 804,06 Km². Cette augmentation est essentiellement due aux permis de recherche qui ont vu leur surface octroyée passer de 4158,7 Km² à 4667,6 Km² ramenant ainsi leur proportion à 69,3%. Les concessions minières restent à la deuxième place avec une proportion de 28,1%. Elles sont suivies par les permis d'exploitation qui ont une part de 2,4%, des petites mines (0,15%) et enfin des carrières (0,04%).

**Tableau 3: Répartition des surfaces octroyées et rendues en Km²
par type de titre en 2019**

Type de titre	Superficie octroyée 2019	% superficie	Superficie rendue 2019
Carrière	2,888	0,04%	0,000
Concession minière	1891,280	28,09%	0,000
Permis de recherche	4667,560	69,33%	804,060
Permis d'exploitation	160,830	2,39%	0,000
Petite mine	10,000	0,15%	0,000
Total	6732,558	100,00%	804,060

Source : DCSOM

d. Répartition des surfaces octroyées selon la région

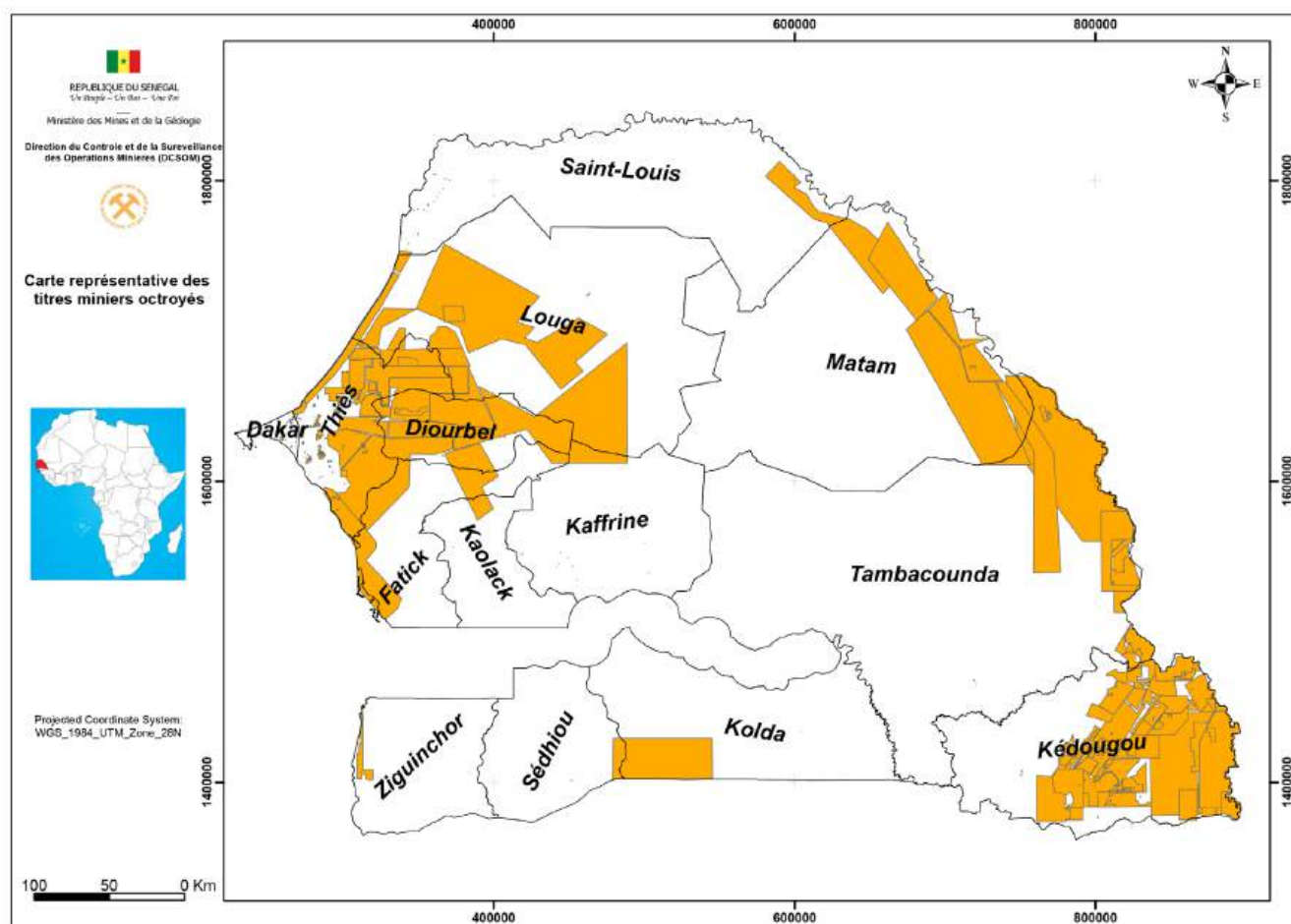
La répartition des surfaces octroyées entre les différentes régions est identique en 2018 et 2019. La région de Kédougou arrive en tête avec 42,5% des surfaces octroyées en 2018 et 47,2% en 2019. Ce résultat est mis en rapport avec l'octroi des permis de recherche (la quasi-totalité des permis) au niveau de la région. La région de Matam vient en deuxième position avec respectivement 36,4% et 33,4% des superficies octroyées en 2018 et 2019. Avec 10,7% en 2018 et 9,8% en 2019, Thiès occupe la troisième place. Elle est suivie par la région de Louga qui abrite respectivement 7,7% et 7,0% des surfaces octroyées en 2018 et 2019.

Saint Louis, Diourbel, Tambacounda et Dakar ferment la marche avec respectivement 1,3%, 1,1%, 0,1% et 0,1% en 2019.

Tableau 4: Répartition des surfaces octroyées en Km² par région en 2018 et 2019

Région	Superficie octroyée 2018	%	Superficie octroyée 2019	%
DAKAR	4,610	0,1%	4,61	0,1%
DIOURBEL	75,000	1,2%	75	1,1%
KÉDOUGOU	2629,130	42,5%	3177,15	47,2%
LOUGA	473,200	7,7%	473	7,0%
MATAM	2251,000	36,4%	2251	33,4%
SAINT-LOUIS	87,540	1,4%	87,54	1,3%
TAMBACOUNDA	5,000	0,1%	5	0,1%
THIÈS	659,055	10,7%	659,255	9,8%
Total	6184,535	100,0%	6732,555	100,0%

Source : DCSOM





INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX MINIERS

II. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX MINIERS



Les travaux miniers concernent la géochimie, la cartographie, les tranchées, les sondages, la géophysique. Ces travaux ont pour finalité la recherche et l'estimation des ressources des ressources minières.. Une meilleure connaissance de ces éléments permet, d'une part à l'investisseur minier, de prendre les décisions adéquates concernant la suite à donner l'exploitation d'un gisement et d'autre part, elle permet aux fournisseurs locaux d'avoir un aperçu sur les opportunités de sous-traitance dans le cadre du contenu local.

1. Répartition des sondages par type

En 2018 et 2019, respectivement 17 et 18 entreprises de notre périmètre de collecte ont procédé à plusieurs types des sondages. Ces derniers sont de type Carotté, Aircore, RC (Circulation Inverse), Tarrière, Rainures, RAB (Rotary Air Blast), Puits Miniers, GR et TVG. En 2018, 41,2% des entreprises ont effectué des sondages de type carotté, 23,5% des sondages RC, 11,8% des sondages tarrières et 11,8% des puits miniers. Les sondages de type Aircore et RAB ont été utilisés chacun par 5,9% des entreprises. En 2019, les entreprises se sont plus intéressées aux sondages de type RC. En effet, 44,4% des entreprises ont procédé à des sondages de type RC, 27,8% ont effectués des sondages Carotté, les autres types ont été utilisés chacun par 5,6% des entreprises.

Tableau 5: Répartition des entreprises ayant fait des sondages selon le type en 2018 et 2019

Type de Sondage	2018	2019	% 2018	% 2019
AIRCORE	1,0	1,0	5,9%	5,6%
CAROTTÉ	7,0	5,0	41,2%	27,8%
GR		1,0		5,6%
PUITS MINIERS	2,0		11,8%	
RAB	1,0		5,9%	
RAINURES		1,0		5,6%
RC	4,0	8,0	23,5%	44,4%
TARRIÈRE	2,0	1,0	11,8%	5,6%
TVG		1,0		5,6%
Total	17,0	18,0	100,0%	100,0%

Source : DCSOM

La plupart des sondages sont effectués par les sociétés en exploration, suivi des sociétés en exploitation et les détenteurs de carrières permanentes. Dans l'ensemble, les sondages sont effectués principalement dans les permis de recherche (58,8%), et les concessions minières (41,2%). Les sondages RC sont plus utilisés au niveau des Permis de Recherche (40%). Ceci s'explique par le fait que ces sondages destructifs sont moins coûteux et les informations sont obtenues à une durée courte (le temps d'analyse est faible). Les sondages carottés sont plus effectués au niveau des concessions minières (42,9%).

2. Répartition des linéaires de sondage

En 2018, 180 774,9 mètres linéaire de sondage ont été forés par les entreprises de notre périmètre de collecte. En 2019, une baisse de 9,2% est enregistrée avec un linéaire de sondage (un) de 167 870,9 mètres. Les sondages les plus effectués sont de type RC avec un linéaire de 149 212 mètres correspondant à 82,5% du total de l'année 2018, et 108 028 mètres soit 64,4% du linéaire de 2019. En 2018, ils sont suivis par les sondages carottés avec un linéaire de 26 321 mètres soit 14,6% du total annuel, et les sondages Aircore avec un linéaire de 14 175 mètres (2,3%). Le reste représente les sondages sub surfaces (puits, rainures tarrière, etc). avec un linéaire de 1 066,7 mètres soit 0,6%. En 2019 par contre, la deuxième place revient aux sondages Aircore avec un linéaire de 21 598 mètres soit 12,9%. Ils sont suivis par les sondages de type rainures qui représentent 12,1% du linéaire de sondage en 2019 soit 20 342 mètres et les tarrières qui mesurent 13 472 mètres en linéaire de sondage soit 8,0%. Les Carottés, les TVG et les GR ferment la marche avec 2,6% soit respectivement 4 223 mètres, 163,4 mètres et 44,5 mètres.

Tableau 6: Répartition des linéaires de sondage (en mètres)

Type de sondages	2018	2019	2018	2019
	Linéaire	Linéaire	%	%
RC	149212,0	108028,0	82,5%	64,4%
AIRCORE	4175,0	21598,0	2,3%	12,9%
CAROTTÉ	26321,3	4223,0	14,6%	2,5%
GR		44,5	0,0%	0,0%
PUITS MINIERS	267,7		0,1%	0,0%
RAB	105,0		0,1%	0,0%
RAINURES		20342,0	0,0%	12,1%
TARRIÈRE	694,0	13472,0	0,4%	8,0%
TVG		163,4	0,0%	0,1%
Total	180774,9	167870,9	100,0%	100,0%

Source : DCSOM





LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR MINIER

Au Sénégal, plusieurs substances minérales font l'objet d'une exploitation, notamment l'or, l'argent, les phosphates, les calcaires, l'argile, le manganèse, les minéraux lourds (zircon, ilménite, leucoxène, rutile), les matériaux de construction et les pierres ornementales.

La production en valeur des sociétés minières (y compris cimenteries et ICS) pour lesquelles des données ont été collectées se chiffre à 1 126,7 milliards FCFA en 2019 après 1 048,1 milliards FCFA en 2018. Concernant les substances issues de l'extraction (sauf cimenteries et ICS), la production est évaluée à 540,7 milliards FCFA en 2018 et à 598,0 milliards FCFA en 2019 soit une progression de 10,6%.

En termes de quantité, la production la plus importante est celle du calcaire qui se chiffre à 5 944 543 tonnes en 2019 après 6 308 274 tonnes en 2018 correspondant respectivement à 39,8% et 39,1% de la production du secteur en quantité. La production de basalte suit avec une part de 25,8% (4 165 323 tonnes) en 2018 et 24,2% (3 613 673 tonnes) en 2019. Les phosphates viennent en troisième position en termes de quantité avec une production de 2 493 221 tonnes en 2018 et en deuxième position en 2019 avec 2 295 975 tonnes (soit 15,4% les deux années). La production de marno calcaire suit avec des parts respectives de 11,0% et 10,8% soit 1 774 882 tonnes produites en 2018 et 1 617 455 tonnes en 2019. La production d'or ne représente que 0,0001% de la production en quantité du secteur soit 12,56 tonnes en 2018 et le 12,96 tonnes est susceptible en 2019.



**Tableau 7: Structure de la production
par substance (tonnes et en %) en 2018 et 2019**

Substance	2018	%	2019	%
ARGENT	0,789	0,0%	0,480	0,0%
ARGILE	395100	2,4%	433483	2,9%
ATTAPULGITE	232925	1,4%	197673	1,3%
BASALTE	4165323	25,8%	3613673	24,2%
CALCAIRE	6308274	39,1%	5944543	39,8%
HORMITE	7802	0,0%	11213	0,1%
ILMENITE	506937	3,1%	492282	3,3%
LATERITE	148152	0,9%	139552	0,9%
LEUCOXENE	5645	0,0%	6515	0,0%
MANGANESE	11284	0,1%	4368	0,0%
MARNO CALCAIRE	1774882	11,0%	1617455	10,8%
MEDIUM ZIRCON	29291	0,2%	22313	0,1%
OR	12,56	0,0%	12,96	0,0%
PHOSPHATES	2493221	15,4%	2295975	15,4%
RUTILE	3961	0,0%	3614	0,0%
SILEX	4801	0,0%	98355	0,7%
ZIRCON	64278	0,4%	58408	0,4%

Source : DCSOM

La production en valeur du secteur minier est dominée par celle de l'or qui est passée de 280,2 milliards FCFA en 2018 à 339,6 milliards FCFA en 2019 correspondant respectivement à 51,8% et 56,8% de la valeur totale. La production de phosphates vient à la deuxième place avec des valeurs respectives de 81,1 milliards FCFA (15,0%) et 84,9 milliards FCFA (14,2%). La troisième place est occupée par la production de zircon qui passe de 54,0 milliards FCFA à 52,6 milliards FCFA soit 11,7% en 2018 et 9,8% en 2019. L'ilménite, le rutile et le leucoxène viennent ensuite avec une proportion de 9,3 % en 2018 et 9,1% en 2019 correspondant à des productions de 50,3 milliards FCFA et 55,5 milliards FCFA. La production de basalte se situe au cinquième rang avec des parts de 5,9% et 4,9% soit 32,0 milliards FCFA en 2018 et 29,2 milliards FCFA en 2019. Les autres produits (argile, calcaire, marno calcaire, latérite, silex, manganèse, attapul-gite, médium zircon) représentent les 5,5% et 4,6% restants.



**Tableau 8: Structure de la production par substance
(millions de FCFA et en %) en 2018 et 2019**

Substance	2018	%	2019	%
ARGENT	234	0,04%	161	0,03%
ARGILE	1295	0,2%	1421	0,2%
ATTAPULGITE	8799	1,6%	8131	1,4%
BASALTE	32021	5,9%	29173	4,9%
CALCAIRE	17227	3,2%	15538	2,6%
HORMITE	506	0,1%	716	0,1%
ILMENITE	46481	8,6%	49583	8,3%
LATERITE	411	0,1%	390	0,1%
LEUCOXENE	1906	0,4%	2592	0,4%
MANGANESE	1300	0,2%	503	0,1%
MARNO CALCAIRE	3896	0,7%	3550	0,6%
MEDIUM ZIRCON	9413	1,7%	5583	0,9%
OR	280200	51,8%	339632	56,8%
PHOSPHATES	81062	15,0%	84958	14,2%
RUTILE	1936	0,4%	2370	0,4%
SILEX	42	0,0%	858	0,1%
ZIRCON	54026	10,0%	52865	8,8%
Total	540759	100,0%	598029	100,0%

Source : DCSOM

a. Répartition de la production en valeur par région

La région de Kédougou est la première région minière du Sénégal. En effet, avec 280,4 milliards FCFA de production en 2018 et 339,6 milliards FCFA en 2019, elle abrite respectivement 51,9% et 56,8% de la production nationale en valeur. Cela est en liaison avec le fait que toute la production d'or est issue de la région. En effet, la région de Kédougou produit essentiellement de l'or et de l'argent. En effet, toute la production nationale de ces substances y est concentrée.

La région de Thiès est le lieu d'extraction de 42,6% en 2018 et 37,7% en 2019 des produits miniers. Cette production vaut respectivement 230,5 milliards FCFA et 225,5 milliards FCFA. A cet effet, Thiès est la deuxième région en termes de production minière en valeur. La région de Thiès est la plus diversifiée en matière de substances exploitées, toute la production de granulats pour la construction et la plupart des carrières sont concentrées dans la région. A l'exception de l'or, de l'argent et du manganèse, tous les produits y sont extraits.

La région de Matam abrite 4,3% et 4,8% de la production dans le secteur minier. La production de la région composée que de phosphates est évaluée à 23,3 milliards FCFA en 2018 et 28,6

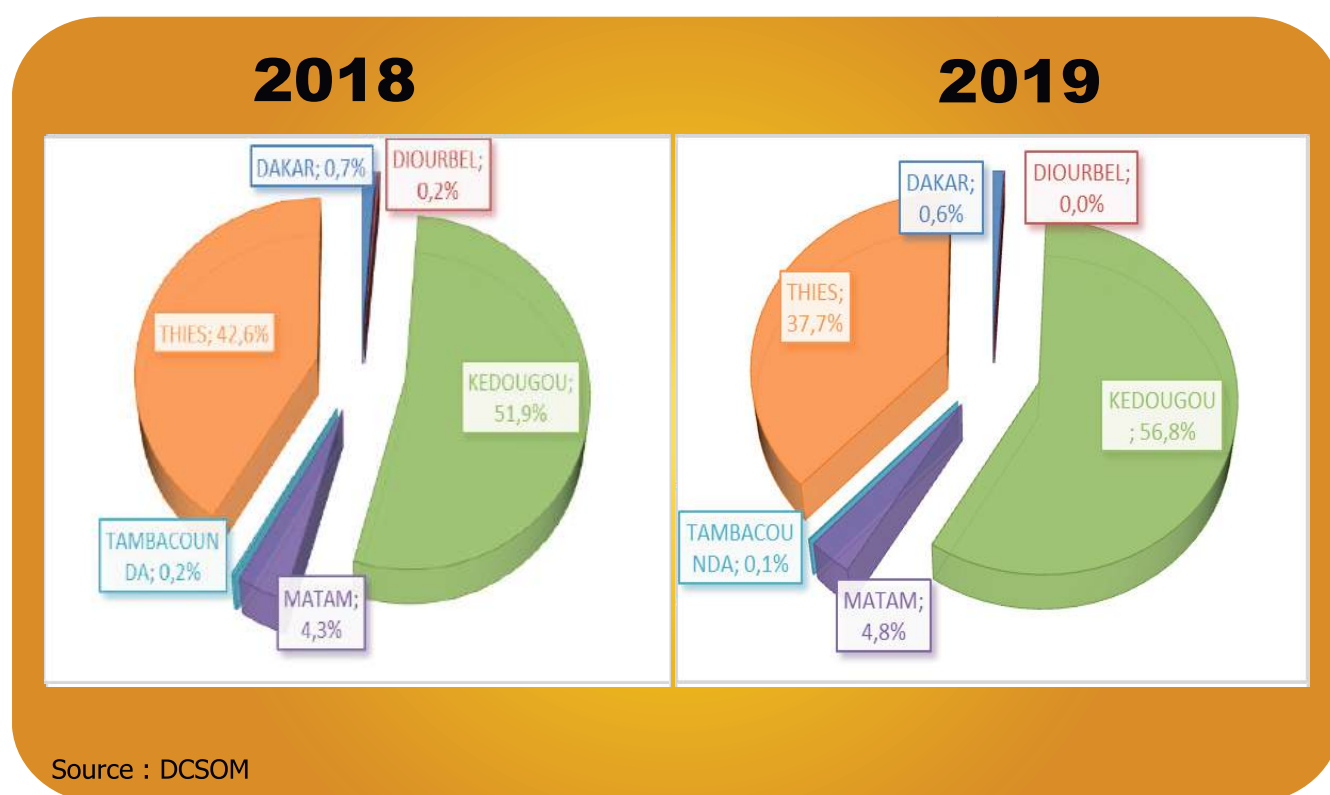
milliards en 2019. Cette région est le lieu d'extraction d'un peu plus du tiers du phosphate produit dans le pays.

Les régions de Dakar, Diourbel et Tambacounda concentrent le reste soit 1,2% de la production en valeur en 2018 et 0,7% en 2019.

La région de Dakar abrite 100% de la production du marno-calcaire au niveau national en 2018 et en 2019.

La région de Tambacounda avec une production de Manganèse de 1,3 milliards FCFA en 2018 assure 0,2% de la production minière nationale pour cette année.

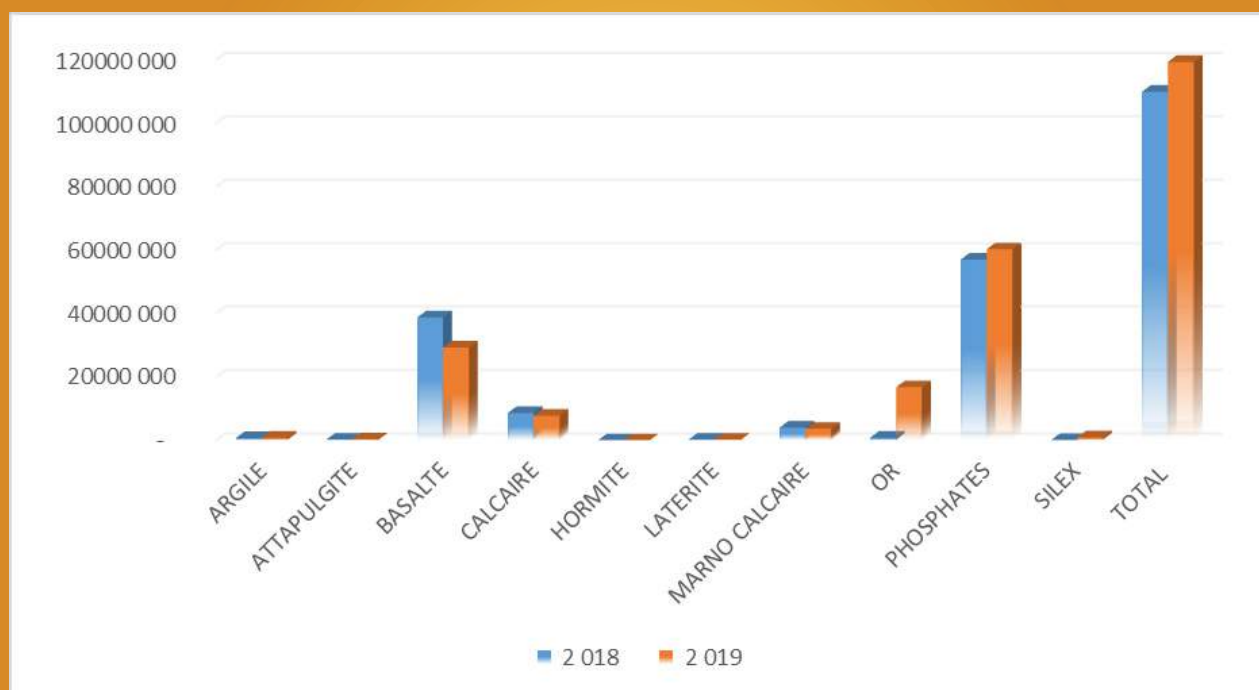
Graphique 2: Répartition de la production minière par région en 2018 et en 2019



b. Structure de la production vendue dans le pays par substance

Les ventes locales de produits miniers ne représentent qu'un cinquième (1/5) de la production (20,5% en 2018 et 21,0% en 2019), le reste étant exporté ou stocké. Certains produits sont entièrement vendus ou utilisés au Sénégal. Il s'agit du calcaire, du marno calcaire, du basalte, de l'argile et du Silex qui entrent dans la fabrication du ciment ou dans le secteur des BTP. Leurs ventes locales sont valorisées à 51,7 milliards FCFA en 2018 et 41,9 milliards FCFA en 2019. La production de phosphates vient ensuite avec une utilisation locale de 70,1% (56,9 milliards FCFA et 60,1 milliards FCFA en 2018 et 2019) des extractions pour produire de l'acide phosphorique et de l'engrais. Une part correspondante à 2,5% en 2018 et 3,0% de la production d'attapulgite est vendue au Sénégal avec une valeur monétaire de 0,2 milliards FCFA en 2018 et 2019. Enfin, seul 0,3% (0,7 milliards FCFA) de l'or a été vendu au Sénégal en 2018. Cette proportion a progressé en 2019 pour se situer à 5,1% équivalent à 16,6 milliards FCFA.

Graphique 3: répartition des ventes locales par substances (milliers FCFA) en 2018 et 2019



Source : DCSOM

2. Production de ciment, d'acide phosphorique et d'engrais

Les entreprises enquêtées sont titulaires de concessions minières pour l'exploitation des substances qui sont des intrants dans la fabrication de produits finis comme le ciment, les engrais et l'acide phosphorique. Il s'agit notamment des cimenteries et des Industries chimiques. Il a été jugé utile de mesurer leur production finale d'autant plus que leurs charges et leurs effectifs ont été totalement affectés au secteur minier faute de clé de répartition.

La production de ciment, d'acide phosphorique et d'engrais est évaluée en 2018 à 507,3 milliards FCFA. En 2019, cette dernière enregistre une hausse de 4,2% pour atteindre 528,7 milliards FCFA. En termes de produits, le ciment représente plus de la moitié avec une proportion de 53,4%. Il est suivi par l'acide phosphorique qui a une part de 39,8% et enfin par les engrais qui ne font que 6,8% de la production.

La répartition de cette production selon la région montre une dominance de la région de Thiès qui en abrite 98,1% soit la totalité de l'acide phosphorique et de l'engrais et 59,6% du ciment produit. Le reste soit 40,4% de la production de ciment est réalisé dans la région de Dakar.

Le ciment est en grande partie vendu au Sénégal. En effet, seuls 25,0% de cette production sont exportés. S'agissant de l'engrais, près de la moitié de la production (45,1%) est destinée à la vente locale. La quasi-totalité de l'acide phosphorique produite est vendue à l'extérieur, les ventes domestiques de ce produit ne représentent que 0,02% de la production.

Tableau 9 : Structure de la production et des ventes locales de ciment d'engrais et d'acide phosphorique (millions de FCFA et en %) en 2018 et 2019

Substance	Production 2018	Part vente locale 2018	Production 2019	Part vente locale 2019
ACIDE PHOSPHORIQUE	201 320	0,01%	210 682	0,02%
CIMENT	271 171	71,22%	282 573	74,98%
ENGRAIS	34 870	50,96%	35 499	45,18%

Source : DCSOM



3. Production d'électricité

Les entreprises minières produisent de l'électricité pour leur propre consommation de manière courante ou en cas de coupure d'électricité de la SENELEC. En 2019, elles ont produit 370,5 GWH après 345,5 GWH en 2018 soit une hausse de 7,2%. Cette production est valorisée à 30,0 milliards FCFA en 2018 et à 30,3 milliards FCFA en 2019.

Une répartition par type d'activité montre qu'en 2018, 57,1% de la quantité d'électricité produite vient du sous-secteur de l'or, 38,9% des producteurs de minéraux lourds et 4,0% des carrières. La répartition est la même en 2019.

Tableau 10 : Répartition de la production d'électricité par type d'activité

Type de substance	2018		2019	
	Electricité produite en quantité (MWH)	Electricité produite en valeur MILLIONS FCFA	Electricité produite en quantité (MWH)	Electricité produite en valeur MILLIONS FCFA
Substances de Carrière	13 651	1 163	12 834,9	1 248
Minéraux lourds	134 586	9 956	134 586	9 956
Or	197 273	18 911	223 141,6	19 177
Total général	345 510	30 030	370 562,0	30 381

Source : DCSOM





LES EXPORTATIONS DANS LE SECTEUR MINIER

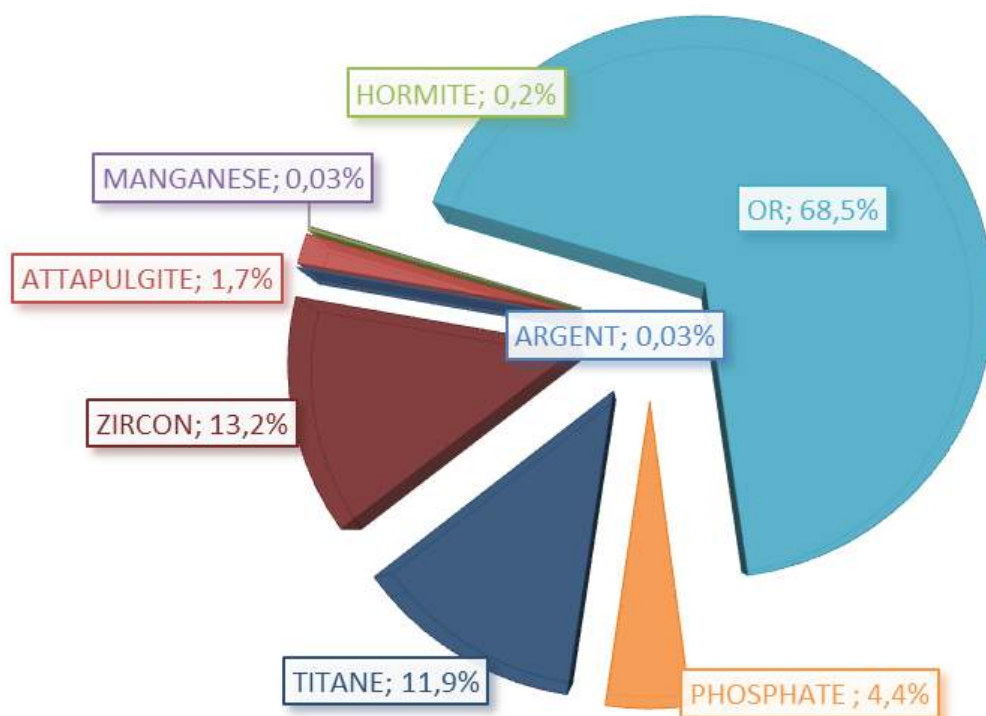


Les produits miniers sont les plus exportés du Sénégal et l'or non monétaire est le premier poste d'exportation au Sénégal. Les données collectées des entreprises minières de notre champ révèlent que les exportations en quantité sont passées de 1 310 949 tonnes en 2018 à 1 361 087 tonnes en 2019 soit une hausse de 3,8%. Les exportations en valeur suivent la même tendance en enregistrant une hausse de 12,4% entre les deux années pour s'afficher à 463,5 milliards FCFA en 2019. Cette augmentation des valeurs est imputable essentiellement à la hausse des cours mondiaux de la presque totalité des produits exportés.

1. Répartition des exportations par substance

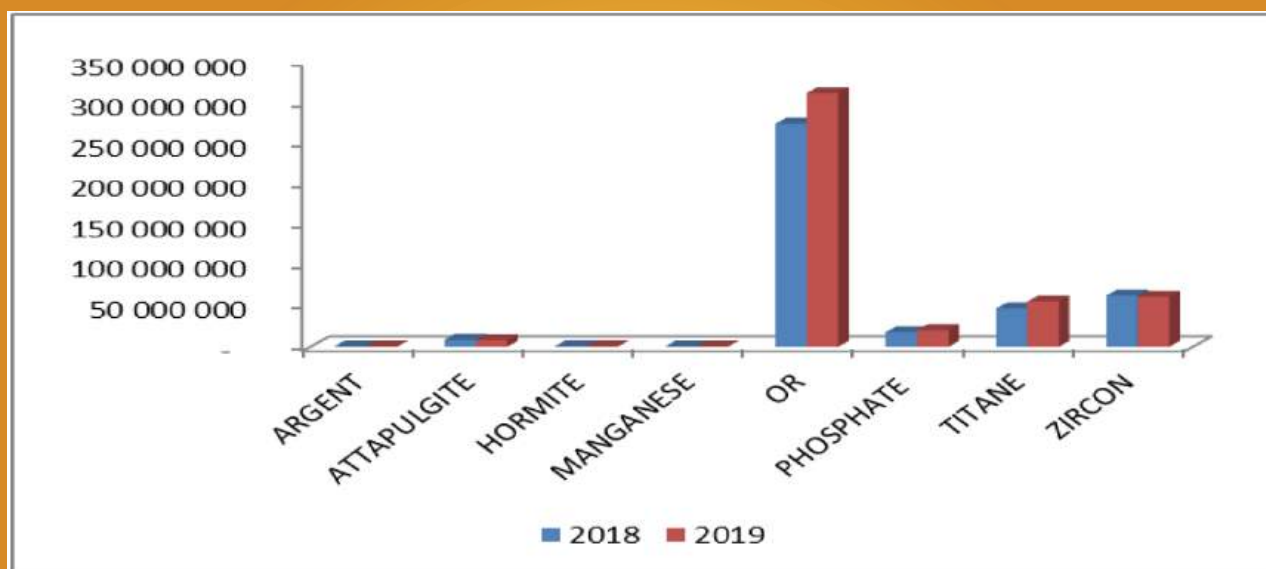
La répartition des exportations par produits montre une prédominance de l'or. En effet, il représente 66,1% en 2018 et 68,5% en 2019 correspondant à des valeurs respectives de 274,5 milliards FCFA et 317,7 milliards FCFA. Les exportations de zircon suivent avec une proportion de 15,3% et 13,2% pour les deux années. La troisième place est occupée par les exportations d'ilménite, de rutile et de leucoxène qui correspondent à 11,4% et 11,9% des ventes à l'extérieur en 2018 et 2019. Le quatrième pourvoyeur de devises dans le secteur minier est le phosphate avec 4,3% en 2018 et 4,4% en 2019 des exportations des produits miniers. L'argent et le manganèse sont les produits qui contribuent le moins sur les exportations. Ces deniers représentent chacun 0,03% des exportations en 2019.

Graphique 4: Répartition des exportations par substance en % en 2019



Source : DCSOM

Graphique 5: Structure des exportations par substance en milliers de FCFA en 2018 et 2019



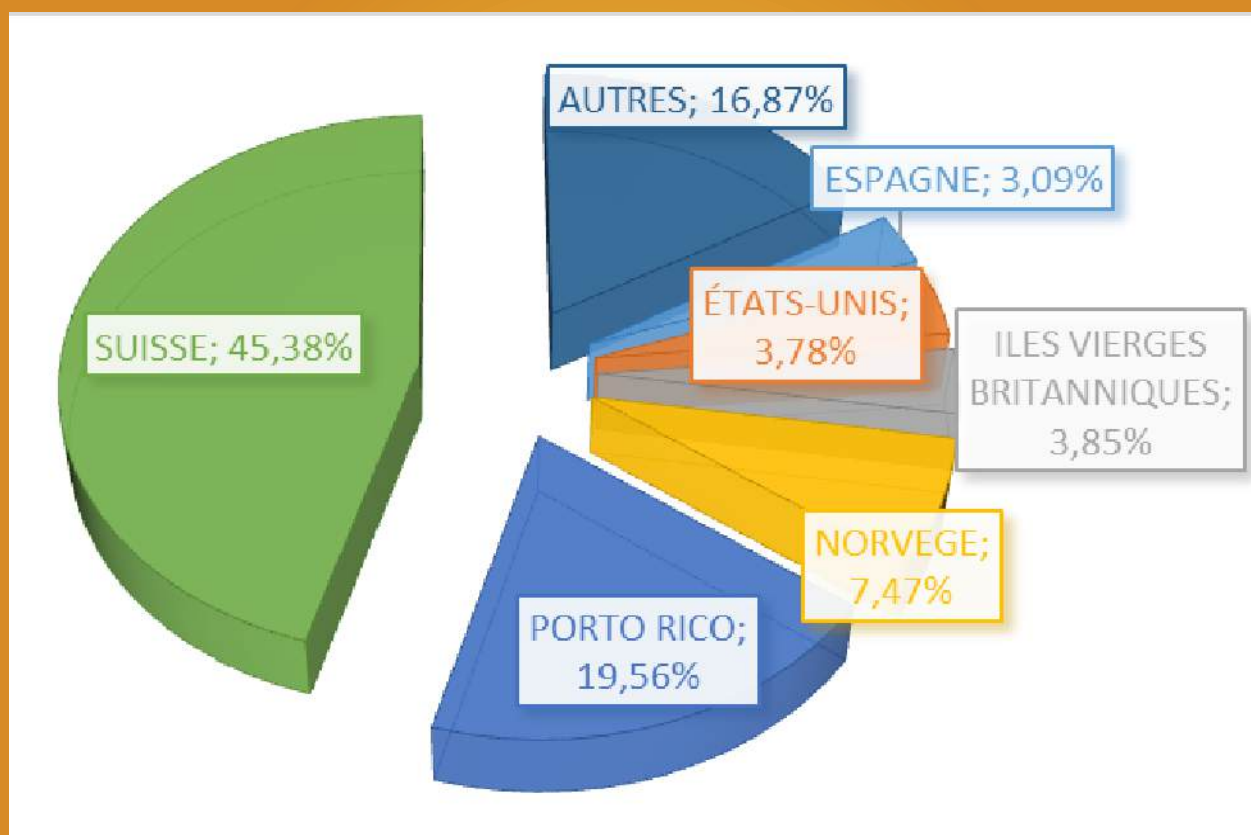
Source : DCSOM

2. Répartition des exportations des produits miniers par pays

Les pays vers lesquels le Sénégal exporte ses produits miniers sont divers et variés. Environ 42 pays dans le monde accueillent des produits miniers du Sénégal avec une nette dominance de la Suisse (45,4% en 2018 et 35,3% en 2019) et le Porto Rico (19,6% en 2018 et 31,8% en 2019).

En 2018, la Norvège arrive en troisième position des clients du Sénégal avec une part de 7,5% des exportations, elle est suivie par les Iles Vierges Britanniques (3,9%) ; les Etats Unis (3,8%) et l'Espagne (3,1%). Le reste des exportations soit 16,8% est partagé aux 36 autres pays.

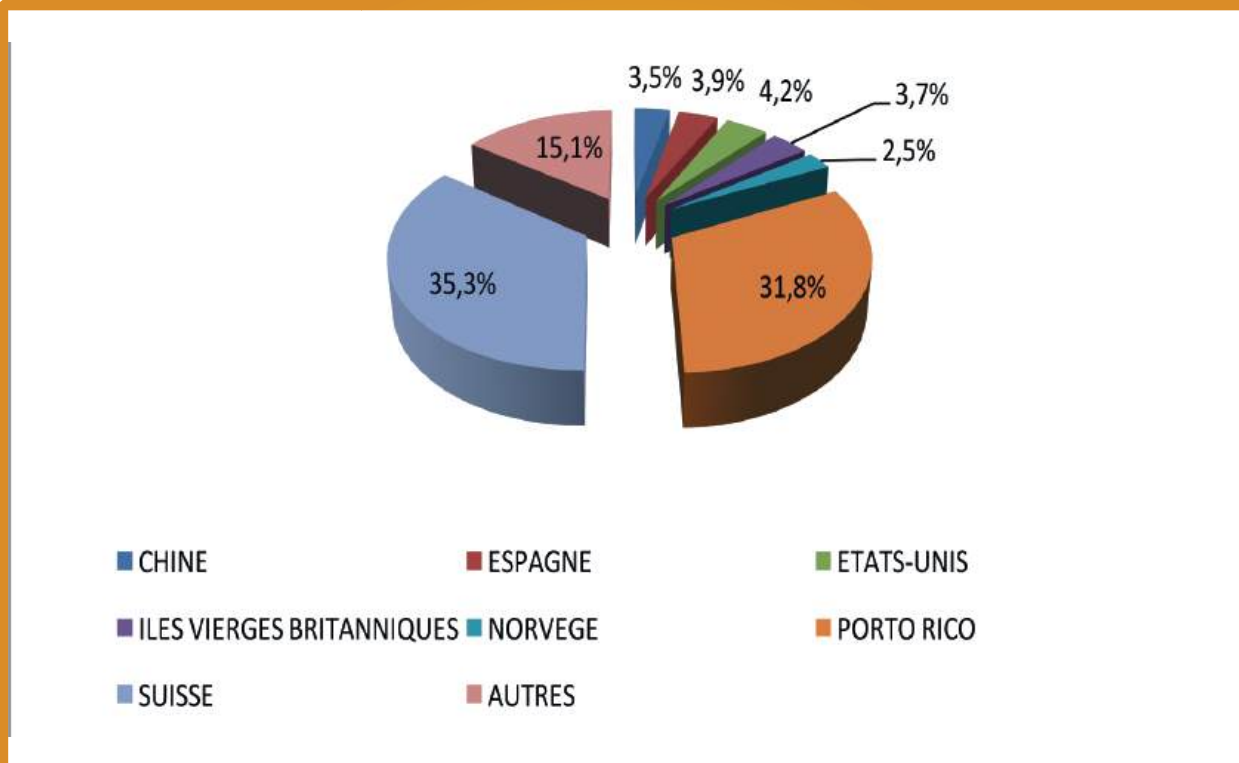
Graphique 6: Répartition des exportations par pays en 2018



Source : DCSOM

Par contre, en 2019 la troisième place est occupée par les Etats Unis (4,2%) ; viennent ensuite l'Espagne (3,9%), les Iles Vierges Britanniques (3,7%), la Chine (3,5%) et la Norvège (2,5%). Les 15,1% restants des exportations sont envoyés vers 35 autres pays clients.

Graphique 7: Répartition des exportations par pays en 2019



Source : DCSOM







LES CHARGES DES ENTREPRISES DANS LE SECTEUR MINIER



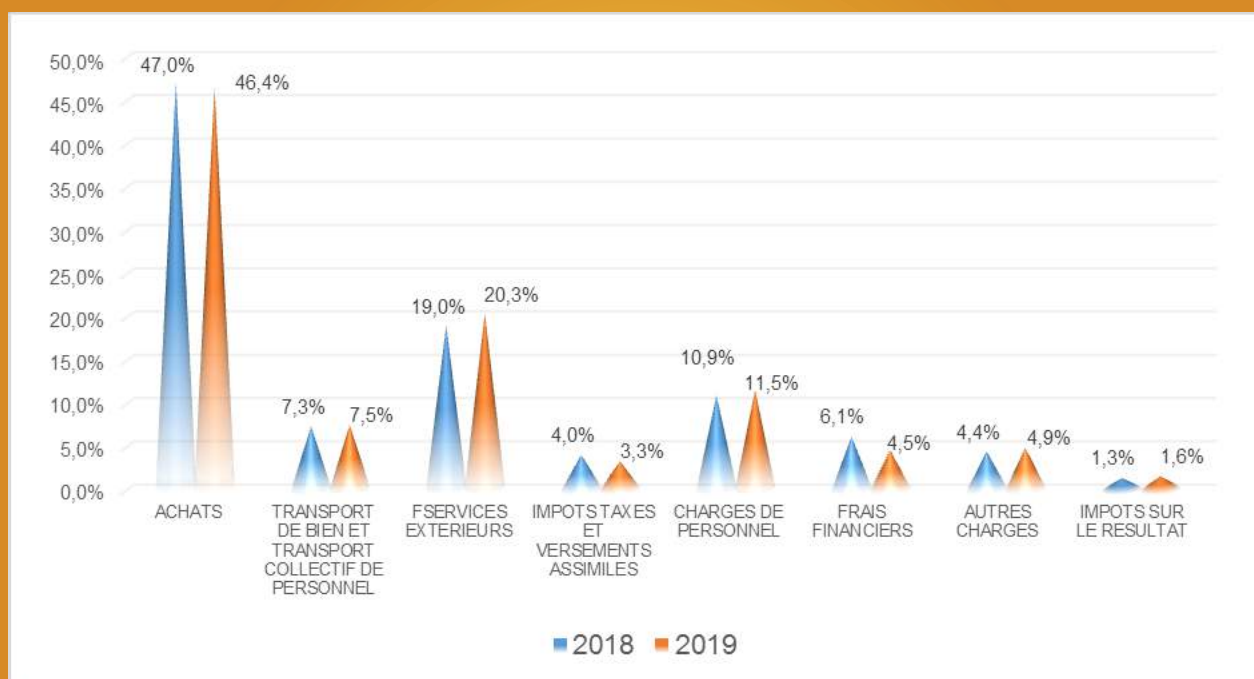
1. Répartition des charges selon le type

Les sociétés minières engagent des sommes importantes pour parvenir à l'exploitation des substances.

En 2019, les charges de ces entreprises sont évaluées à 818,5 milliards FCFA soit une hausse de 1,9% par rapport à 2018 où elles se chiffraient à 803,5 milliards FCFA. Ces montants payés par les sociétés titulaires de permis servent principalement aux achats d'intrants et de matériel (47,0% en 2018 et 46,4% en 2019). Le deuxième poste de dépenses est constitué par les services extérieurs. En effet, 19,0% et 20,3% des charges en 2018 et 2019 représentent des paiements externes. Les charges de personnel viennent ensuite avec une part de 11,5% en 2019 après 10,9% en 2018. Ils sont suivis par les frais financiers, les autres charges et les impôts et taxes. Les paiements d'impôts sur le résultat représentent le dernier poste de charge (1,3% en 2018 et 1,6% en 2019). Ceci est en liaison avec le nombre important de permis de

recherche parmi les entreprises de notre champ mais également par les abattements fiscaux dont bénéficient les entreprises..

Graphique 8: Structure des charges selon le type en 2018 et 2019



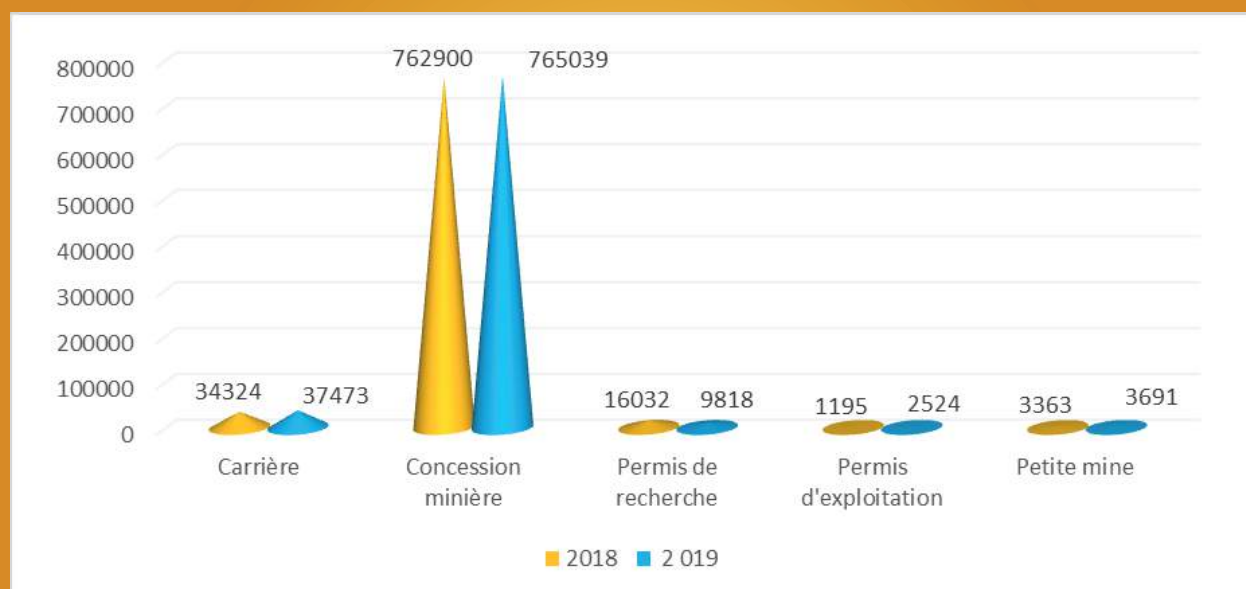
Source : DCSOM

2. Répartition des charges selon le type de permis

Les charges ont été plus importantes chez les entreprises titulaires de concessions minières. Elles ont engagé en 2019, 765,0 milliards FCFA soit 93,5 % des dépenses dans le secteur. Ce résultat est en liaison avec la taille importante de ces concessions qui assurent la plus grande partie de la production. Les carrières viennent ensuite avec 4,6% des charges. Elles sont suivies par les titulaires de permis de recherche (1,2%), les petites mines (0,4%) et les titulaires de permis d'exploitation (0,3%).



Graphique 9: Structure des charges selon le type de titre minier en 2018 et 2019 (en millions FCFA)



Source : DCSOM

Une répartition par titre minier et par type de charge montre que dans les concessions minières et dans les carrières, le poste achats (d'intrants et de matériels) est dominant (47,3% en 2018 et 42,7% en 2019). Il est suivi des services extérieurs (20,1% en 2018) et des charges de personnel (11,2% en 2018 et 9,2% en 2019). Les transports de biens et de personnel occupent la quatrième place. Par contre les impôts sur le résultat pèsent plus dans les charges des carrières que des concessions minières (8,3% en 2018 et 1,2 en 2019).

S'agissant des permis de recherche, il est noté que les services extérieurs constituent plus de la moitié des charges engagées en 2019 (51,2%). Ils sont suivis par les charges de personnel qui font 29,5% des montants dépensés. Ensuite, viennent les achats (9,2%), les autres charges (7,5%), le transport de bien et de personnel (2,1%) etc. Il est important de noter que les titulaires de permis de recherche sont exonérés d'impôts sur le résultat.

Les entreprises titulaires de permis d'exploitation, quant à elles, ont une structure de charges assez différente. Ces dernières sont dominées par les charges de personnel qui représentent 56,2% des dépenses. A la deuxième place se trouvent les services extérieurs avec une proportion de 26,2%. Les achats et les impôts et taxes assimilés suivent avec respectivement 7,8% et 6,0%. Le poste transport de biens et de personnel occupe la dernière place avec 0,4% des charges qui lui sont allouées.

A l'instar des permis de recherche, le poste de charges le plus important dans les petites mines est celui des services extérieurs. Ils représentent 34,7% des montants dépensés. Ils sont suivis par les achats (22,2%), les charges de personnel (19,8%), le transport de bien et de personnel (16,5%), les impôts et taxes assimilés (3,6%), les autres charges (2,1%), les frais financiers (1,0%). Enfin, l'impôt sur le résultat vient en dernier avec une proportion de 0,2%.



Tableau 10: Répartition des charges selon le type d'activité en 2019

Type de Charges/Titres	Carrière	Concession minière	Permis de recherche	Permis d'exploitation	Petite mine
ACHATS	42,7%	47,3%	9,2%	7,8%	22,2%
TRANSPORT DE BIEN ET TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNEL		7,3%	2,1%	0,4%	16,5%
SERVICES EXTERIEURS	15,5%	20,1%	51,2%	26,2%	34,7%
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7,3%	3,1%	0,4%	6,0%	3,6%
CHARGES DE PERSONNEL	9,2%	11,2%	29,5%	56,2%	19,8%
FRAIS FINANCIERS	3,1%	4,7%	0,0%	0,0%	1,0%
AUTRES CHARGES	2,3%	5,0%	7,5%	0,0%	2,1%
IMPOTS SUR LE RESULTAT	8,3%	1,2%	0,0%	3,4%	0,2%
CHARGES TOTALES	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DCSOM





L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MINIER

VI. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MINIER



1. Répartition de la main d'oeuvre selon le sexe

L'emploi dans un secteur représente l'ensemble des personnes exerçant une activité rentrant dans la production. Les données collectées ont montré que le nombre total d'employés s'élève à 6456 en 2018 et 7808 en 2019 soit une hausse de 20,9%. La répartition selon le sexe montre une prédominance des hommes qui représentent respectivement 92,1% et 91,1% en 2018 et 2019. Les femmes représentent moins d'un employé sur 10 dans le secteur minier.

Tableau 11: La main d'oeuvre utilisée dans le secteur minier selon le sexe

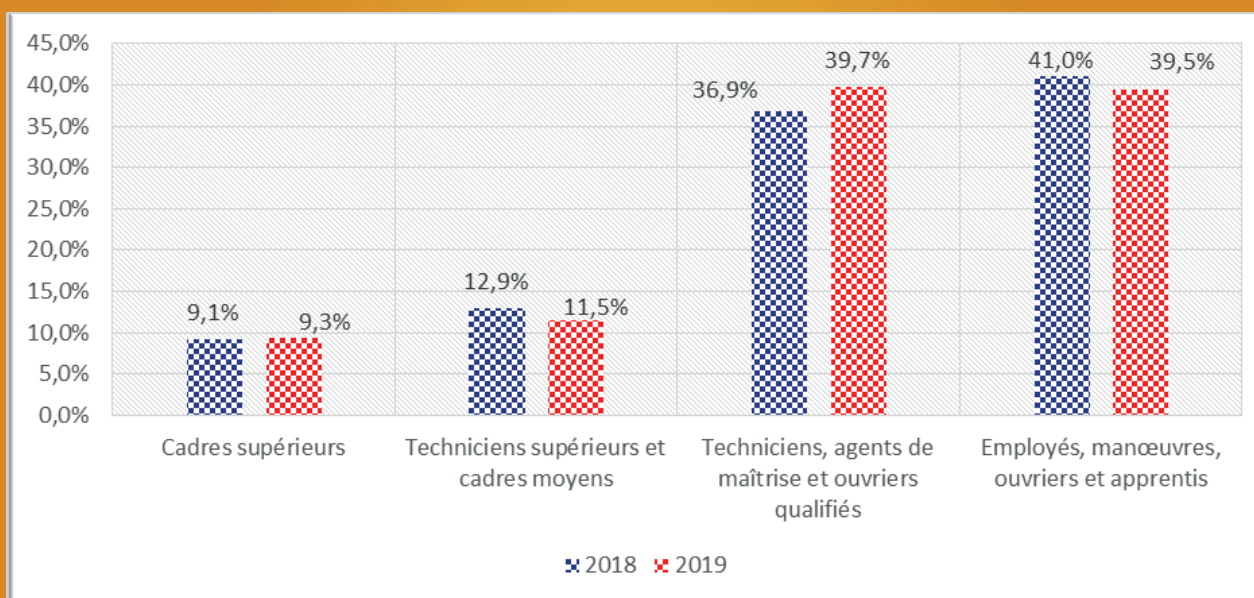
Catégories/sexe	2018			2019		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Cadres supérieurs	51	539	590	54	672	726
Techniciens supérieurs et cadres moyens	133	703	836	127	768	895
Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	164	2216	2380	182	2920	3102
Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	165	2485	2650	333	2752	3085
Total	513	5943	6456	696	7112	7808

Source : DCSOM

2. Répartition de la main d'oeuvre selon la catégorie

Selon la catégorie, les manoeuvres, ouvriers et apprentis sont les principaux employés des sociétés minières. En effet, ils représentent 41,0% des effectifs en 2018 et 39,5% en 2019. Ils sont suivis de près par les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés (36,9% en 2018 et 39,7% en 2019), ensuite viennent les techniciens supérieurs et cadres moyens (12,9% en 2018 et 11,5% en 2019). Les cadres supérieurs sont la catégorie la moins représentée dans le secteur minier avec une part respective de 9,1% et 9,3% pour les deux années.

Graphique 10: Répartition de la main d'oeuvre utilisée dans le secteur minier selon la catégorie en % en 2018 et 2019

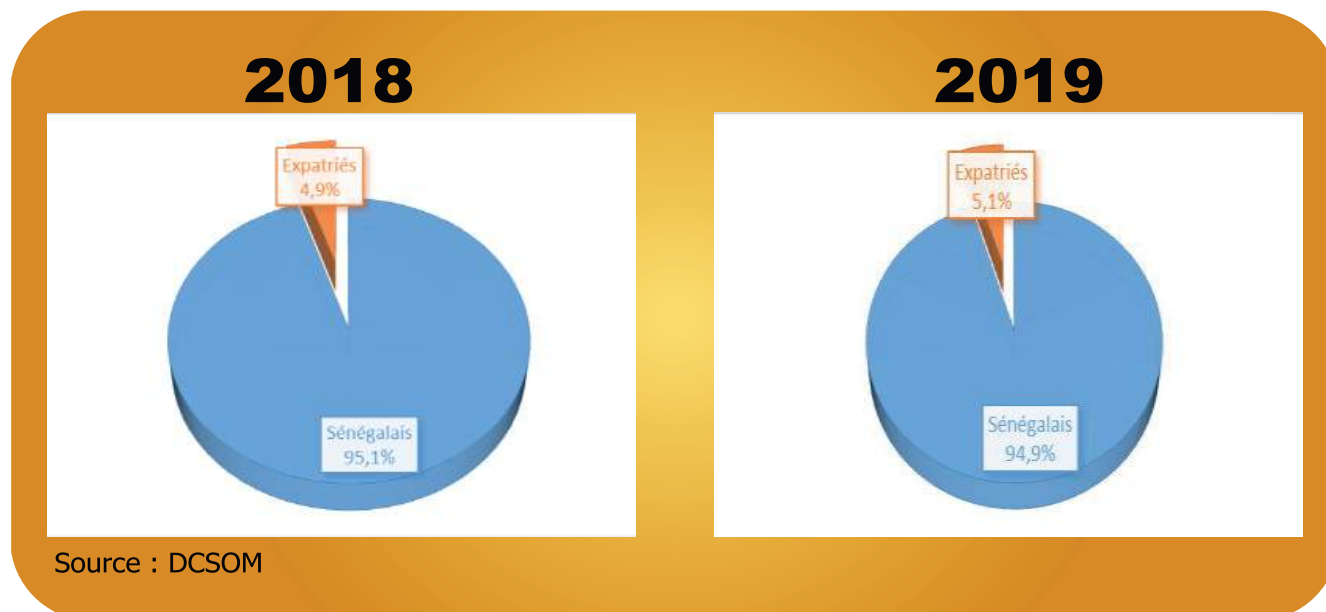


Source : DCSOM

3. Répartition de la main d'oeuvre selon la nationalité

L'analyse de la main d'oeuvre selon la nationalité montre que les sénégalais représentent respectivement 95,1% et 94,9% des effectifs employés par les sociétés minières en 2018 et 2019. Les expatriés sont au nombre de 319 et 395 soit 4,9% et 5,1% du personnel pour les deux années. La répartition des expatriés selon la catégorie est différente de celle des sénégalais. En effet, les expatriés sont souvent des cadres supérieurs, moyens ou techniciens supérieurs. En 2018, 69,9% des non sénégalais étaient des cadres supérieurs ; cette proportion est passée à 92,7% en 2019. Les expatriés occupant des postes d'employés, manoeuvres, ouvriers et apprentis ne représentent que 2,5% en 2018 et 0,8% en 2019.

Graphique 11: Structure de la main d'oeuvre selon la nationalité en 2018 et 2019



4. Répartition de la main d'oeuvre selon le titre minier

L'analyse des données collectées montre que près de 7 employés sur 10 travaillent dans une concession minière (66,1% en 2018 et 70,0% en 2019). Le personnel des carrières vient ensuite avec une proportion de 15,9% en 2018 et 14,8% en 2019. Les sociétés titulaires de permis de recherche arrivent en troisième position avec 10,4% et 9,1% des effectifs employés en 2018 et 2019. Les détenteurs de permis d'exploitation n'emploient quant à eux que 1,9% de la main d'oeuvre du secteur minier en 2019 (après 1,1% en 2018).



Tableau 13: Structure de la main d'oeuvre selon le titre minier en 2018 et 2019

Type de titre	2 018	%	2 019	%
Carrière	1 026	15,9%	1157	14,8%
Concession minière	4 266	66,1%	5 469	70,0%
Permis de recherche	672	10,4%	708	9,1%
Permis d'exploitation	72	1,1%	150	1,9%
Petite mine	420	6,5%	324	4,1%
Total	6 456	100,0%	7 808	100,0%

Source : DCSOM

5. Rémunération de la main d'oeuvre

La masse salariale des entreprises couvertes est chiffrée à 52,7 milliards FCFA en 2018. Elle est passée à 76,2 milliards FCFA en 2019 soit une hausse de 44,5%. Cette augmentation importante est en liaison avec l'accroissement des salaires des cadres supérieurs qui enregistrent une hausse de 82,6% (14,0 milliards FCFA) et ceux des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui se bonifient de 32,4% (5,7 milliards FCFA).

a. Répartition des salaires selon la catégorie

La répartition des salaires selon la catégorie est à l'opposé de celle des effectifs. En effet, les cadres supérieurs qui sont moins nombreux se répartissent près de 32,2% de la masse salariale en 2018 et 40,7% en 2019. Ils sont suivis par les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui récupèrent 33,3% et 30,6% des rémunérations versées en 2018 et 2019. Les employés, manoeuvres, ouvriers et apprentis qui sont dominants en termes d'effectifs se retrouvent avec une part de 17,0% et 13,5% des salaires du secteur minier.

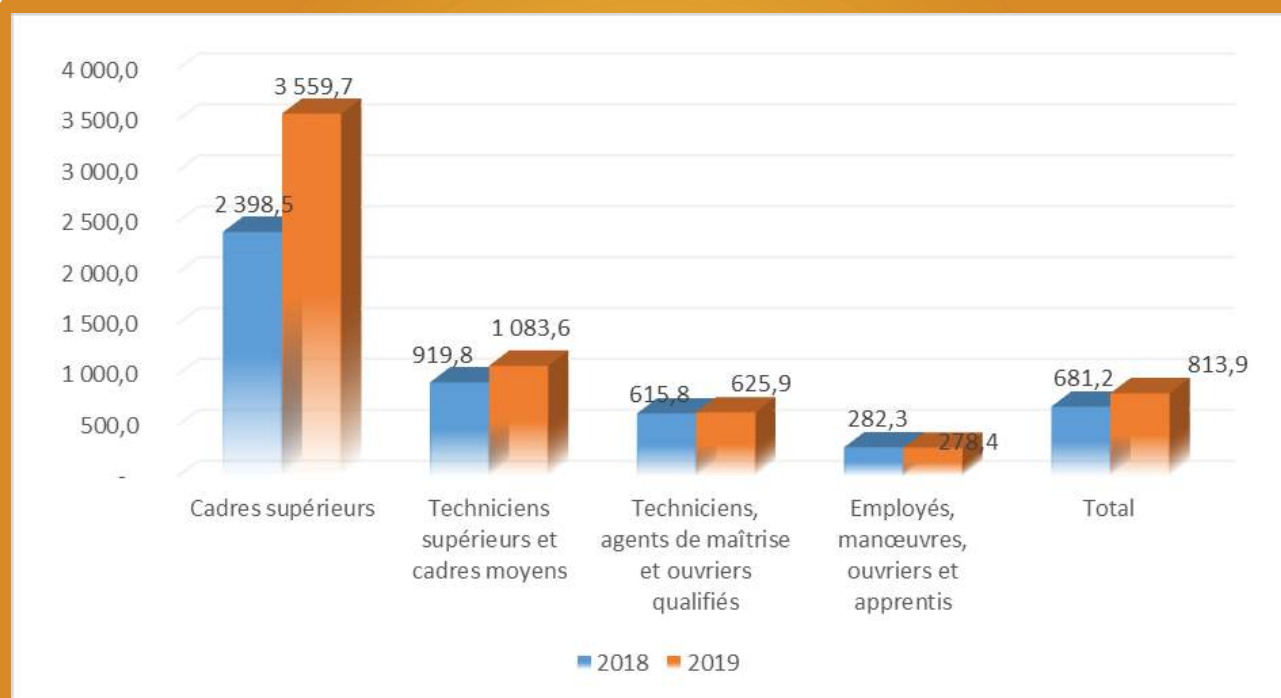
Tableau 14: Rémunération des employés dans le secteur minier selon la catégorie en millions FCFA en 2018 et 2019

Catégories	2018	2019
Cadres supérieurs	16 981	31 012
Techniciens supérieurs et cadres moyens	9 227	11 638
Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	17 587	23 299
Employés, manoeuvres, ouvriers et apprentis	8 976	10 305
Total	52 772	76 255

Source : DCSOM

Le salaire par tête toutes catégories confondues est passé de 681 171 FCFA par mois en 2018 à 813 853 FCFA en 2019 soit une évolution de 19,5%. La hausse du salaire par tête la plus importante est celle des cadres supérieurs. En effet, ce dernier est passé de 2 398 502 FCFA en 2018 à 3 559 664 FCFA en 2019 soit une hausse de +48,4% en valeur relative. Les techniciens supérieurs et cadres moyens quant à eux ont vu leur salaire par tête mensuel augmenter de 17,8% passant de 919 795 FCFA en 2018 à 1 083 643 FCFA en 2019. A l’opposé, pour les employés, manoeuvres, ouvriers et apprentis, le salaire par tête mensuel est passé de 282 276 FCFA en 2018 à 278 379 FCFA en 2019 soit une baisse de 0,01%.

Graphique 12: Répartition des salaires mensuels par tête dans le secteur minier selon la catégorie en 2018 et 2019 (milliers FCFA)



Source : DCSOM

b. Répartition des salaires selon la nationalité

Les salaires versés aux expatriés se chiffrent à 11,7 milliards FCFA en 2018 (22,2% des salaires totaux versés dans le secteur). Ils ont connu une hausse de 85,9% en 2019 pour atteindre 21,8 milliards FCFA soit 28,56% de la masse salariale versée pour cette année. Cette hausse considérable est le résultat du recrutement de 143 cadres supérieurs expatriés en 2019. La masse salariale des sénégalais travaillant dans le secteur minier s’élève à 41,1 milliards FCFA en 2018 (soit 77,8% de la masse salariale totale) et 54,5 milliards FCFA en 2019 (71,43% la masse salariale totale) soit une hausse de 32,6%. Cette évolution est imputable à la hausse des effectifs sénégalais de 20,8%.

Tableau 15 : Rémunération des employés dans le secteur minier selon la nationalité (millions FCFA)

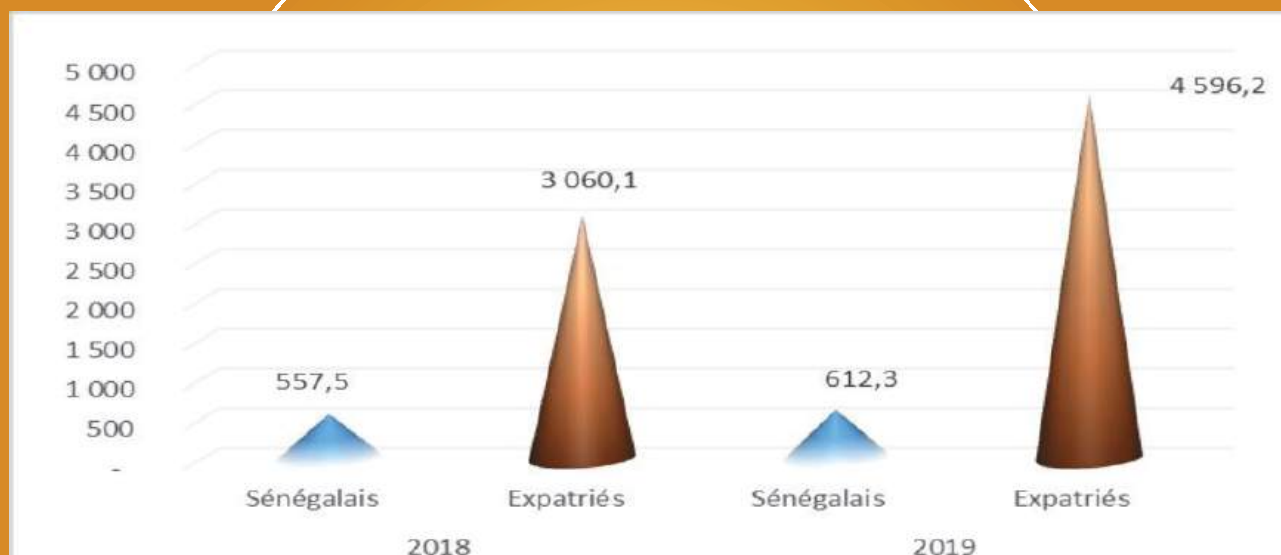
Catégories/Nationalité	2018		2019	
	Sénégalais	Expatriés	Sénégalais	Expatriés
Cadres supérieurs	7074	9907	9585	21427
Techniciens supérieurs et cadres moyens	7908	1319	11408	231
Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	17557	29	23177	122
Employés, manœuvres, ouvriers et apprentis	8519	457	10299	6
Total	41058	11714	54469	21786

Source : DCSOM

S'agissant des salaires par tête, les expatriés ont reçu respectivement en 2018 et 2019 un salaire moyen mensuel de 3 060 060 FCFA et 4 596 214 FCFA soit un relèvement de 50,2%. Ce dernier est le résultat de la hausse des salaires de toutes les catégories confondues. Le personnel sénégalais quant à lui a reçu en moyenne 557 516 FCFA par mois en 2018. Cette rémunération est passée en 2019 à 612 310 FCFA soit une hausse de 9,8%. Cette dernière est l'effet conjugué des revalorisations de 38,1% des salaires mensuels des cadres supérieurs et de 22,7% des salaires mensuels des techniciens supérieurs et cadres moyens.



Graphique 13: Répartition des salaires mensuels par tête dans le secteur minier selon la nationalité en 2018 et 2019 (milliers FCFA)



Source : DCSOM

c. Répartition des salaires selon le type de titre

Les sociétés minières exploitant l'or ont versé la plus grande partie des salaires en 2018 et 2019 soit respectivement 29,4% et 27,9%. Elles sont suivies par les cimenteries qui ont payé 20,3% des salaires en 2019 après 28,5% en 2018. Les exploitants de minéraux lourds sont à la troisième place avec 17,5% et 22,0% des salaires versés en 2018 et 2019. Les industries chimiques qui s'activent dans la fabrication de l'engrais et de l'acide phosphorique viennent en quatrième position avec 12,8% des salaires versés de 2018 et 22,2% en 2019. Elles sont suivies par les exploitants de phosphates qui ont payé en 2018 et 2019, respectivement 5,4% et 2,8% des salaires du secteur. Les exploitants de silex sont en dernière position avec 0,2% des salaires versés en 2019 après 0,1% en 2018.



**Tableau 16 : Rémunération des employés dans le secteur minier
selon le type de substance en millions FCFA**

TYPE SUBSTANCE	2018	%	2019	%
ATTAPULGITE	737	1,4%	904	1,2%
BASALTE	415	0,8%	737	1,0%
CALCAIRE	2098	4,0%	1865	2,4%
CIMENT	15046	28,5%	15451	20,3%
MANGANESE	79	0,2%	57	0,1%
OR	15535	29,4%	21261	27,9%
PHOSPHATE	2826	5,4%	2116	2,8%
ENGRAIS/ACIDE PHOSPHORIQUE	6773	12,8%	16962	22,2%
SILEX	34	0,1%	129	0,2%
ZIRCON, ILMENITE, RUTILE, LEUCOXENE	9227	17,5%	16773	22,0%
Total	52772	100,0%	76255	100,0%

Source : DCSOM





**REALISATIONS SOCIALES
DES ENTREPRISES MINIERES**



1. Répartition des réalisations sociales selon le secteur bénéficiaire

En 2018, les entreprises minières du périmètre ont investi 3,7 milliards de FCFA dans le cadre de leurs réalisations sociales. Ce montant a enregistré une hausse de 2,3% pour atteindre 3,8 milliards FCFA en 2019.

Le secteur de la santé et de l'action sociale est le premier secteur bénéficiaire des réalisations sociales avec une part de 32,1% en 2018 et 33,6% en 2019 soit respectivement 1,2 milliards FCFA et 1,3 milliards FCFA. Avec 0,8 milliard FCFA les deux années, l'éducation arrive à la deuxième place des secteurs financés par les entreprises minières (22,9% en 2018 et 21,5% en 2019). La troisième place des secteurs bénéficiaires des réalisations sociales des entreprises minières est occupée par le secteur de l'agriculture qui engrange 0,8 milliard FCFA (21,6%) en 2018 et 0,4 milliard FCFA (10,1%) en 2019. Il est suivi par les activités socioculturelles et religieuses qui représentent respectivement 14,0% et 8,8% des réalisations sociales en 2018 et 2019. Les autres secteurs notamment l'environnement, l'appui institutionnel, l'eau et l'assainissement, le sport, les infrastructures routières et l'autonomisation des femmes se partagent le reste des montants alloués aux réalisations sociales. Il est important de noter qu'en 2019, le secteur de l'agriculture et des activités socio-culturelles et religieuses ont reçu moins d'aides sociales au profit des secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement. Ceci est dû à la prise en compte du volet environnemental dans la législation minière dans toutes les étapes des projets miniers.

Graphique 14: répartition des réalisations sociales selon le secteur bénéficiaire en 2018 et 2019



Source : DCSOM



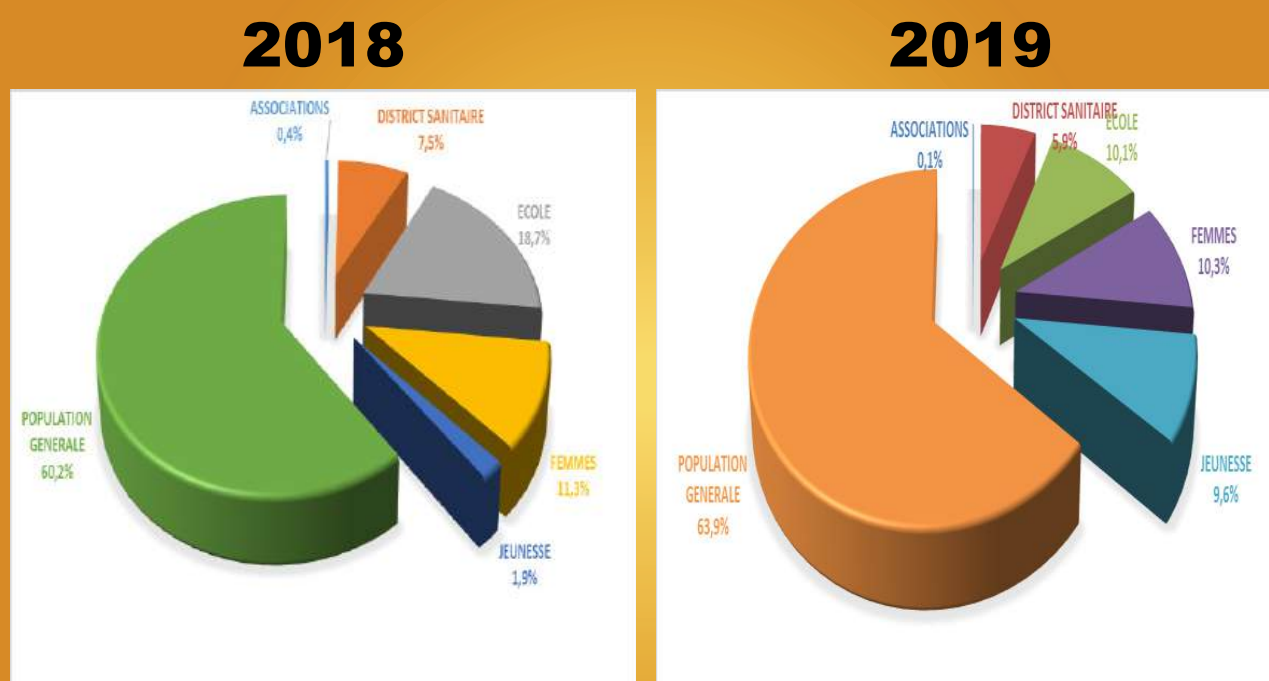
2. Répartition des réalisations sociales selon le type de bénéficiaire

L'analyse des ressources allouées aux réalisations sociales par les entreprises minières montre que, pour les deux années, plus de 60% des montants ont été destinés à des projets qui ont bénéficié à l'ensemble des populations.

Les écoles sont le deuxième bénéficiaire des réalisations sociales des entreprises minières avec une part de 10,1% en 2019 après 18,7% en 2018. Elles sont suivies par les femmes qui reçoivent 11,3% des montants alloués en 2018 et 10,3% en 2019. Les districts sanitaires viennent ensuite à la quatrième place avec des parts respectives de 7,5% en 2018 et 5,9% en 2019. Les réalisations sociales en faveur de la jeunesse arrivent en cinquième position et enregistrent une hausse de 7,7% en 2019 pour atteindre 9,6% des réalisations contre 1,9% en 2018.

Par contre, les associations n'ont pratiquement pas reçu d'aides sociales de la part des entreprises minières (0,4% en 2018 et 0,1% en 2019).

Graphique 15: Répartition des réalisations sociales selon le type de bénéficiaire en 2018 et 2019



Source : DCSOM

3. Répartition des réalisations sociales selon le département

La dominance des régions de Thiès et de Kédougou en termes de titres miniers et de productions minières se reflète dans la répartition des réalisations sociales des entreprises du secteur. Ces dernières allouent des aides sociales à leur environnement immédiat, à cet effet l'analyse des données montre que les départements de Mbour, Kédougou, Thiès et Saraya concentrent 88,6% des réalisations sociales en 2018 et 91,0% en 2019. Plus du tiers des réalisations sociales ont été effectués à Mbour (35,0% en 2018 et 34,9% en 2019). Ce département est suivi de Kédougou, Saraya et Thiès.

En 2018, le département de Bambey vient derrière avec 4,7% des réalisations sociales à la faveur de la présence d'une unité de traitement de phosphates dans le département. Cet effort n'a pas continué en 2019 du fait de l'arrêt de la production de l'entreprise.

Tivaouane et Kanel viennent ensuite avec respectivement 3,5% et 1,7% en 2018 contre 1,3% et 3,2% en 2019.

Tableau 16: Répartition des réalisations sociales (en millions FCFA) selon le département en 2018 et 2019

DEPARTEMENTS	2018	%	2019	%
BAKEL	10	0,3%	4	0,1%
BAMBEY	174	4,7%		0,0%
DAKAR	23	0,6%	41	1,1%
DIOURBEL	2	0,0%		0,0%
KANEL	63	1,7%	120	3,2%
KAOLACK	3	0,1%	3	0,1%
KEBEMER	16	0,4%		0,0%
KEDOUGOU	794	21,6%	721	19,1%
MBOUR	1289	35,0%	1314	34,9%
SARAYA	685	18,6%	1212	32,2%
SARAYA/KEDOUGOU	24	0,7%	33	0,9%
THIES	398	10,8%	149	3,9%
THIES/MBOUR	72	2,0%		0,0%
TIVAOUANE	129	3,5%	49	1,3%
TOUBA/TIVAOUNE/POPENGUINE		0,0%	6	0,2%
SARAYA/KEDOUGOU/DAKAR		0,0%	115	3,0%
TOTAL	3682	100,0%	3766	100,0%

Source : DCSOM

Au Sénégal, le secteur minier présente des potentialités importantes et le sous-sol recèle une grande variété de richesses minérales dont l'exploitation entraîne un développement économique et social. En outre, les produits miniers représentent le premier poste d'entrée de recettes pour les échanges extérieurs et occupent également une place de choix dans la formation du PIB.

Ce rapport analyse le secteur minier au Sénégal sous plusieurs angles pour mieux cerner ses contours. La collecte des données auprès des entreprises du secteur a permis de traiter les statistiques de 31 titres miniers en 2018 et 37 titres en 2019. Ces entreprises ont réalisé une production de 1 126,7 milliards FCFA en 2019 après 1 048,1 milliards FCFA en 2018.

L'examen des variables sociodémographiques révèle que ce secteur minier joue un rôle important dans l'emploi, car 7 808 personnes s'y activent en 2019 contre 6 456 en 2018, pour une masse salariale de 52 milliards en 2018 et de 76 milliards FCFA en 2019.

Il est important de noter que cette collecte de données minières, première du genre au Ministère des Mines et de la Géologie, a permis de centraliser une masse importante d'informations sur le secteur qui éclairera certainement les décideurs, la société civile, les chercheurs et plus largement le grand public sur la dynamique du secteur minier du Sénégal. Toutefois, elle présente quelques limites notamment la non intégration des carrières temporaires et des exploitations artisanales. Ces limites pourront certainement être levées avec une couverture plus large du secteur. La pérennisation du dispositif de collecte mise en place permettra à terme de réduire considérablement le manque de données dans le secteur, de faciliter la planification et d'éclairer les décideurs sur les politiques à mener pour le développement du secteur minier.





Bonjour M. DIOUF,

Pouvez-vous nous faire une brève présentation de la DCSOM ?

La Direction du Contrôle et de la surveillance des opérations minières (DCSOM) est l'une des trois directions du Ministère des Mines et de la Géologie dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par le décret n°2013-921 du 1er juillet 2013. La mise en place d'une direction chargée du contrôle et de la surveillance des opérations minières procède de la volonté de l'Etat de, non seulement, renforcer la gouvernance minière mais également d'optimiser le recouvrement de la redevance due par les sociétés minières et d'assurer un meilleur contrôle de leurs opérations.

Ainsi donc, la DCSOM a pour mission d'assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des opérations de recherche et d'exploitation ainsi que la collecte des données minières y afférentes.

A ce titre, elle est chargée notamment :

- de définir, élaborer et mettre en oeuvre un programme annuel de surveillance et de contrôler les opérations minières ;
- de suivre l'exécution des plans de gestion environnementale et sociale en rapport avec les services compétents ;
- de veiller à l'application des règles d'hygiène et de sécurité dans les opérations minières, notamment celles relatives aux méthodes d'exploitation, à l'utilisation des substances explosives et produits chimiques nocifs ou dangereux ;
- d'assurer le contrôle de la liquidation de la redevance minière, des droits fixes ou toute autre taxe spécifique aux activités minières ;
- de suivre les activités de recherche et d'exploitation des substances minérales et de tenir à jour les statistiques minières.

Quel est l'apport de ce nouveau bulletin de statistiques minières ?

D'abord, il faut noter que la mise en place d'un dispositif de collecte des données minières, entre dans les attributions de la DCSOM. Cela est été rendu possible grâce à la collaboration entre le Ministère des Mines et de la Géologie et l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), avec l'appui technique du Gouvernement canadien à travers Statistique Canada. Ce bulletin des statistiques minières est ainsi le résultat d'un projet de centralisation des données minières déroulé à la DCSOM, l'objectif étant de disposer de données fiables et à jour sur le secteur minier mais aussi de répondre aux besoins des différents utilisateurs.

Vous savez, les entreprises minières sont tenues de déposer des rapports trimestriels et annuels au niveau du Ministère des Mines et de la Géologie. Ces rapports, conformément aux dispositions de l'article 103 du décret d'application du Code minier, doivent décrire l'ensemble des activités des entreprises, notamment le personnel par activités, les activités géologiques, géochimiques, géophysiques et minières, la production (quantités produites, stocks, exportations, les prix FOB, la valeur marchande etc.), le matériel utilisé, l'état des dépenses etc.

Toutefois, il convient de noter que ces informations étaient auparavant utilisées en interne, sans une publication régulière. Aujourd'hui, avec le nouveau dispositif de collecte, ces données sont centralisées et traitées pour obtenir des informations agrégées et fiables sur le secteur afin de satisfaire la demande des utilisateurs. Par « utilisateurs », il convient d'entendre les décideurs qui, en fonction des données, peuvent orienter les politiques économiques dans le secteur, les sociétés minières déjà installées ainsi que les futurs investisseurs qui peuvent ainsi avoir accès à la bonne information sur le secteur notamment concernant les opportunités d'affaires, les chercheurs et universitaires pour des analyses poussées et enfin les citoyens qui ont un droit de regard sur l'exploitation des ressources de notre pays, conformément aux dispositions de l'article 25.1 de la constitution sénégalaise.

Quels sont les Perspectives ?

Cette publication est un premier exercice, nous prévoyons de publier chaque année quatre bulletins flash trimestriels et un bulletin annuel. En outre, il est prévu d'élargir le champ de collecte en 2022, après test et validation des formulaires adaptés aux carrières temporaires et exploitations artisanales. Cela permettra de couvrir le secteur minier dans sa globalité.

Votre mot de la fin

Aujourd'hui, je suis heureux de voir la publication de ce bulletin qui est le résultat d'un travail de longue haleine.

Aussi, je félicite, tout d'abord, le Ministre des Mines et de la Géologie qui n'a ménagé aucun effort pour la finalisation de ce projet, ainsi que l'ensemble de l'équipe qui a participé à sa mise en oeuvre, notamment les agents de la Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières (DCSOM) et ceux de l'ANSD.

Je tiens particulièrement à remercier l'ANSD qui, en tant que leader du Système Statistique National (SSN), nous a accompagné dans le cadre de cette production statistique et STACAN qui a été mandaté par Affaires Mondiales Canada, pour offrir un appui technique à ce projet.

Je salue également l'engagement à nos côtés de l'ensemble des sociétés minières dont les données ont été collectées. Leur collaboration permettra à tous les acteurs du secteur d'avoir une meilleure visibilité sur les réalisations des sociétés minières aussi bien sur le plan social que sur le plan économique.

Enfin, Je ne saurais conclure sans réitérer mon engagement ainsi que celui de toute l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, à collecter et à partager des informations de qualité sur le secteur minier, en vue de contribuer à la politique de transparence prônée par les pouvoirs publics et qui est par ailleurs une demande sociale.

Lamine DIOUF

Directeur du Contrôle et de la Surveillance des Opérations Minières



MINISTÈRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

Direction du Contrôle et de la Surveillance
des Opérations Minières (DCSOM)



Sphère Ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Bâtiment - B, Diamniadio
Tél: (+221) 33 889 02 43 - Email: dcsom_stat@minesgeologie.gouv.sn
www.minesgeologie.gouv.sn